

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.69 Réserve de la biosphère de Alto Orinoco -Casiquiare, Venezuela

RAPPELANT la Résolution 18.9 de la 18e session de l'Assemblée générale, relative à la conservation des écosystèmes prioritaires en Amérique du Sud;

SACHANT que la région du haut-Orénoque représente environ 20% de la région amazonienne du Venezuela et constitue l'une des zones les plus riches du point de vue de la diversité biologique;

CONSIDÉRANT l'importance ethno-culturelle des communautés autochtones qui vivent dans cette région depuis des temps ancestraux, en particulier les Yanomami et les Yekwana;

CONSTATANT le degré satisfaisant de conservation actuelle de la région du haut-Orénoque qui possède l'une des plus vastes forêts tropicales humides vierges d'un seul tenant de la planète;

CONSCIENTE de la fragilité écologique de la région due à ses caractéristiques pédologiques, climatiques, géomorphologiques et ethnobiologiques;

CONSTATANT la volonté du Venezuela de maintenir et promouvoir une politique de développement durable dans la région, par la création de la Réserve de la biosphère de Alto Orinoco-Casiquiare, la plus vaste aire protégée des tropiques, ainsi que la promulgation des décrets relatifs au gel des exploitations minières et forestières et au contrôle du tourisme;

ALARMÉE par les pressions croissantes en faveur de l'exploitation non durable des ressources naturelles du haut-Orénoque, pressions qui se concrétisent par les activités illégales des garimpeiros et par l'intention de mettre en oeuvre d'anciens plans de développement qui ont déjà échoué;

AYANT A L'ESPRIT la recommandation de la 3e Réunion des membres sud-américains de l'Union, tenue 1992 à Paratí, Brésil, ratifiée par les réunions du Comité régional des membres sud-américains de l'UICN à Quito, Equateur et à La Paz, Bolivie, recommandation qui souligne l'importance de cette réserve de la biosphère et la nécessité de la soutenir;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. **EXPRIME** ses remerciements au Venezuela, pour l'établissement de la Réserve de la biosphère de Alto Orinoco-Casiquiare et sa politique environnementale en Amazonie.
2. **ENCOURAGE** le gouvernement du Venezuela à poursuivre cette politique afin d'empêcher les activités d'exploitation non durable des ressources naturelles de la région.
3. **FÉLICITE** le gouvernement du Venezuela d'avoir mené à bien les projets et actions figurant dans le décret portant création de la Réserve de la biosphère de Alto Orinoco-Casiquiare, ainsi que dans les décrets susmentionnés relatifs à l'environnement, et **ENCOURAGE** le gouvernement à faire participer les communautés autochtones et les groupes de citoyens à la gestion de cette aire protégée.
4. **PRIE** l'UNESCO, le PNUE et l'UICN ainsi que d'autres institutions et organisations internationales concernées par la conservation de la nature de s'attacher, en priorité, à faire connaître l'importance de la Réserve de la biosphère de Alto Orinoco-Casiquiare;
5. **RECOMMANDE** aux institutions internationales d'appuyer, techniquement et financièrement, les activités de conservation, planification et développement durable qui sont encouragées et menées dans cette réserve de la biosphère;
6. **RECOMMANDE** une coopération internationale quant à l'établissement de nouvelles aires protégées, afin de réduire les pressions que subit actuellement cette importante zone de l'Orénoque amazonien et d'améliorer son état de conservation.

Note. Cette recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de la Norvège et de la Suède, Etats membres de l'UICN, ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.